

Joseph Bech, L'Europe et les traités de Rome

Légende: En 1967, dix ans après la signature le 25 mars 1957 à Rome des traités instituant la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom), Joseph Bech, ancien Président du gouvernement et ancien ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, se rappelle des enjeux et de l'état d'esprit dans lequel furent signés les traités de Rome.

Source: L'Europe en formation. Avril 1967, n° 85. Nice: CIFE. "L'Europe et les traités de Rome", auteur: Bech, Joseph, p. 5-6.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: http://www.cvce.eu/obj/joseph_bech_l_europe_et_les_traites_de_rome-fr-ce83c9df-e446-45bb-958c-316d0a4ecc7f.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



Joseph Bech, *L'Europe et les traités de Rome*

Tous les chemins mènent à Rome, dit-on. Pour y parvenir, celui de l'Europe, pourtant, fit de sinueux détours. Messine, Venise, Bruxelles en furent les étapes plus ou moins mouvementées. Le départ de ce qu'à l'époque on désignait de « relance européenne » avait été pris à Messine dans un enthousiasme de bon aloi. A Venise, exactement un an plus tard, on discutait ferme sur les difficultés qui avaient surgi entre-temps et parmi lesquelles celles posées par l'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun ne furent pas les moindres. Puis vinrent les longues tractations des experts gouvernementaux dont le château de Val Duchesse à Bruxelles fut le théâtre. Enfin, il y eut le grand jour du 25 mars 1957 dont à juste titre les peuples d'Europe commémorent ces jours-ci le dixième anniversaire. Au Capitole à Rome, les ministres des affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne signèrent les traités instituant le Marché commun et l'Euratom. Sur le plan économique, l'œuvre de Robert Schuman, entreprise sept ans auparavant par l'établissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier avait trouvé sa forme définitive.

La signature des traités de Rome constitue de toute évidence l'étape la plus importante franchie depuis la guerre sur la route ardue qui mène à l'Europe unie.

De quoi s'agissait-il donc ?

Il s'agissait de continuer sur la voie de l'intégration ouverte depuis la mise en œuvre de la Communauté charbon-acier. Après l'échec du projet de Communauté européenne de défense et devant l'impossibilité de procéder ne fût-ce qu'à un début d'intégration politique, pour laquelle l'opinion publique ne semblait pas encore préparée, les gouvernements des six pays résolurent, sur l'initiative de ceux des pays du Benelux, de limiter leurs efforts à l'intégration économique. C'est ainsi qu'en ce jour de printemps 1957 naquirent à Rome la Communauté économique européenne et celle de l'Euratom qui, depuis, constituent des facteurs essentiels de la vie politique et économique de l'Europe.

Dix ans ont passé depuis ce jour mémorable, et malgré les vicissitudes du développement des communautés européennes, leur nature n'a pas varié. L'objectif demeure inchangé : les États membres s'efforcent de substituer progressivement à leurs marchés cloisonnés et protégés contre le monde extérieur un marché unique dont la nécessité pour le progrès économique et social des peuples européens et pour le maintien de la puissance de l'Europe dans le monde paraît indiscuté.

En effet, le morcellement de l'Europe en territoires économiques étroits est devenu un anachronisme. La technique moderne exige des moyens de production et des possibilités d'écoulement qui ne sont plus à la portée des nations de l'Europe continentale. De même le problème de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ne peut être résolu à l'échelle nationale. Bref, à la production d'aujourd'hui et à celle de demain il faut désormais des marchés à la taille des continents. L'évolution technique condamne impitoyablement les barrières douanières et tous les autres instruments de division de l'Europe.

Mais surtout, les ministres des six États réunis à Rome pour la signature des traités furent conscients du fait que la tâche fondamentale de la Communauté sera de substituer aux rivalités et aux antagonismes nationaux une organisation économique fondée sur l'intérêt commun. D'autre part, cette nouvelle organisation des peuples devrait être une communauté ouverte évitant tout reproche d'autarcie.

Aujourd'hui, dix ans après la signature de ces traités historiques, je ne puis m'empêcher de me demander si vraiment nous avons réussi ou si, peut-être, l'évolution aurait trahi nos espoirs d'alors.

Les faits sont là pour répondre à cette question et les résultats assument la charge de convaincre les sceptiques, si toutefois il y en a encore. Le bilan des communautés est largement positif. Evidemment, il y eut, au cours des années, maintes difficultés que les signataires des traités n'avaient pu prévoir, et de multiples obstacles ont surgi sur la voie de l'intégration européenne. Il y eut des crises et des moments amers. Et pourtant les communautés n'ont pas seulement survécu, mais elles se sont raffermies au point de constituer depuis quelques années déjà un pôle d'attraction pour les autres peuples d'Europe. Leur rayonnement s'étend jusqu'aux pays sous-développés d'Afrique et leur activité pèse de tout son poids dans la

balance des échanges commerciaux.

Tout cela ne surprendra guère ceux qui ont connu l'esprit qui, de Messine à Rome, a présidé aux négociations. Les signataires des traités se souciaient avant tout d'être réalistes. S'il est bien vrai que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres et si donc il fallut que chacun fît des sacrifices, les intérêts vitaux de tous les pays signataires furent cependant sauvegardés. C'est donc dans un esprit essentiellement démocratique que les négociations furent menées à bon terme. Dans la Communauté il n'y aurait que des partenaires égaux.

De plus, les négociateurs eurent soin de ne toucher aux souverainetés nationales que pour autant qu'il fut absolument nécessaire pour l'intérêt général de l'Europe. N'entrerait dans la compétence des communautés que ce qui est indispensable pour atteindre l'objectif défini par les traités, c'est-à-dire la création d'un grand marché unique. Tout ce qui va au-delà de cet objectif demeurera du ressort exclusif des États nationaux. Les diversités nationales ne disparaîtront pas ; bien au contraire, elles trouveront au sein de la Communauté le moyen de leur plein épanouissement.

Enfin, la réalisation du grand objectif se fera par étapes, laissant aux diverses branches des économies nationales le temps de s'adapter. Ainsi on évitera les heurts cruels. Bref, les traités devaient tenir compte le plus largement possible des réalités politiques, économiques et sociales.

Ainsi donc, les négociateurs des traités se sont efforcés d'éviter toute rigidité dogmatique à la nouvelle organisation européenne. Depuis, l'évolution a démontré qu'en effet les traités présentent assez de souplesse pour résister aux crises les plus alarmantes.

En signant les traités, nous fûmes conscients qu'il faudra de longues années avant que l'œuvre d'unification soit complètement réalisée. Nous nous souvenons du mot de Robert Schuman que pour faire œuvre durable il faut du temps, et que donc la réalisation de notre rêve d'une Europe construite et unie dans le labeur de tous ses fils ne serait pas pour demain.

Voilà pourquoi, malgré les crises, les obstacles et les difficultés de toute sorte qui se sont dressés et se dresseront encore sur son chemin, j'ai la foi que l'avenir de l'Europe se trouve au bout de la voie sur laquelle nous nous sommes engagés. La Communauté européenne vivra et réussira, mais à la condition de rester fidèle à l'esprit de solidarité européenne qui l'a fait naître. Cédant à l'émotion du moment, je l'ai dit au Capitole de Rome en ce mémorable 25 mars 1957 et j'ai ajouté : « Je pense encore que ce sera surtout dans la collaboration féconde de chaque jour, au sein du Marché commun, dans le rythme de leurs humbles besoins matérielles, que nos peuples sentiront le mieux et augmenteront leur solidarité et qu'ils apprendront à se débarrasser de la pensée étroitement nationale ».

Les dix années qui se sont écoulées depuis ont apporté la preuve que la volonté de collaboration anime de plus en plus nos peuples. En maintes occasions, la volonté commune s'est révélée plus puissante que le souci des intérêts nationaux. Voilà pourquoi ma foi européenne demeure entière.

Joseph Bech